



L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à neuf heure,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2024

Nombre de Conseillers :  
En exercice 10  
Présents 7  
Procuration 1  
Votants 8

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE  
Renaud, BALSAN Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, THION Jean-  
Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle, RAGUES Christian, PONCELET Jean-Marie

Procurations : JOSSINET Gaëlle à Corinne THERIC

**Vote :**

Pour : 8

Abstention :

Contre :

**AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMMUNE DE DOURBIES  
REGIE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CAUSSES AIGOUAL CEVENNES - TERRES SOLIDAIRES**

Vu l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés  
n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020  
et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de  
communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes  
Terres Solidaires N° 5/2023 en date du 8/2/2023 et de la commune de Dourbies en date  
du 19/12/2022 actant le budget de délégation 2023 suivant :

	<b>Budget délégation 2023 Dourbies (HT)</b>
Charges à caractères général	26 050€
Charges de personnel	21 000€
<b>Total</b>	<b>47 050€</b>

Considérant les coûts constatés du service en 2023 et l'échange avec la commune de Dourbies sur la préparation budgétaire 2024, il est proposé le budget de délégation 2024 suivant :

	<b>Budget délégation 2024 Dourbies (HT)</b>
Charges à caractères général	27 000€
Charges de personnel	26 000€
<b>Total</b>	<b>53 000€</b>

Le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE cet avenant à la convention de délégation de la commune de Dourbies,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie, le 06 avril 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

